



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
14 septembre 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
2 6 SEP. 2023	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 2 5 SEP. 2023 et publication du 2 5 SEP. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois le **vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD

Absent sans pouvoir : Patrick PORNET (arrive à 20h15)

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2023-030 : convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2023 / 2024 (du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024), pour des séances de sport les lundis après-midis pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche car il s'agit de favoriser l'insertion / l'ouverture sur le monde extérieur de ces jeunes handicapés et de leur permettre de pratiquer des activités sportives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230921-2023-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

Publication : 25/09/2023

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la salle des sports entre la commune et l'ADAPEI IME Le Mayollet pour la saison 2023 / 2024.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **De préciser** que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 22 septembre 2023



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
Roseline TRAMBOUZE